



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 14 SEPTEMBRE 2004 TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2004 À 19 H 30 À L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN À CANDIAC (2004-2005)

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

À 19 h 30,

Monsieur Guy Sylvain, vice-président, déclare la présente séance ouverte.

2.0 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2004 À 19 H 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY SYLVAIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Suzanne Gaudette (8) Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20).

MM. Éric Allard (10), Jean-Perre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Yves Garand (5), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12).

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M^{mes} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau primaire.
Deborah Verge, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire.

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

ET :

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines
MM. Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles
Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Gilles Presseault, secrétaire général

ABSENCES

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson, Denise Daoust, Pascale Godin, Marie-Louise Kerneïs, commissaires
M. Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

- 6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 - 6.01 École Sainte-Clotilde – Modification à la composition du conseil d'établissement
- 7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
- 8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 - 9.01 Engagement ou nomination au poste de direction du Service des ressources matérielles
- 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
- 12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
- 13.0 SERVICE DE L'INFORMATION
- 14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
- 15.0 COMITÉ DE PARENTS
- 16.0 DEMANDE D'INFORMATION
- 17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 18.01 Session de formation offerte aux nouveaux membres des conseils d'établissement et aux directions (sujet ajouté)
- 19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 École Sainte-Clotilde – Modification à la composition du conseil d'établissement

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique définissant la composition d'un conseil d'établissement; |
| CONSIDÉRANT | la résolution C.C.-1013-08-02 fixant le nombre de participants au conseil d'établissement de cette école à cinq (5) parents, deux (2) enseignants, un (1) professionnel non-enseignant, un (1) soutien et un (1) membre du personnel du service de garde; |
| CONSIDÉRANT | l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au sein du conseil d'établissement; |
| CONSIDÉRANT | la consultation menée par la direction de l'établissement; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation de la direction de l'établissement de nommer deux enseignants de plus pour remplacer le groupe « professionnel non-enseignant » et le groupe « personnel de soutien »; |

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

C.C.-1699-09-04



No de résolution
ou annotation

que les membres du conseil des commissaires acceptent la nouvelle proposition de composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Clotilde pour l'année scolaire 2004-2005, à savoir :

5 parents
4 enseignants
0 professionnel non-enseignant (PNE)
0 soutien
1 membre du personnel du service de garde

ONT VOTÉ POUR 16 commissaires
ABSTENTION 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 Engagement au poste de direction du Service des ressources matérielles

La directrice du Service des ressources humaines, Madame Michelle Fournier, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'engager, à compter du 1^{er} novembre 2004 et selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, **Monsieur Richard Bédard** à titre de directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

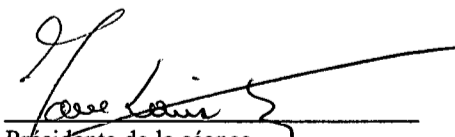
17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

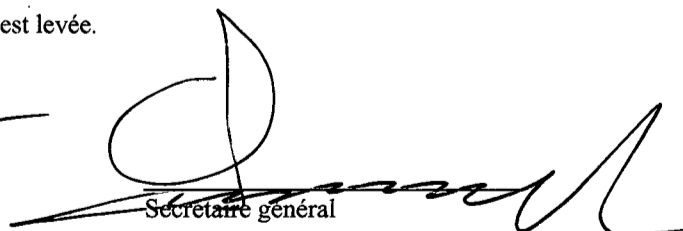
18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Session de formation offerte aux nouveaux membres des conseils d'établissement et aux directions

19.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 50, la présente séance ajournée est levée.


Présidente de la séance


Secrétaire général

A.13.02
D:\Textes\Cc\2004-2005\Procès-verbaux\2004-09-28 (Ajournement).doc

C.C.-1700-09-04